

# CONFÉRENCE

DES

**SOCIÉTÉS SAVANTES, LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES**



**DE SEINE-ET-OISE**

---

**COMPTE-RENDU ET COMMUNICATIONS**

DE LA

**QUATRIÈME RÉUNION**

*TENUE A ÉTAMPES, LES 13 ET 14 JUIN 1908*

SOUS LA PRÉSIDENCE DE

**M. Maurice CROISSET**

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ET DE

**M. Alfred PAISANT**

VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ANTIQUITÉS ET DES ARTS  
DE SEINE-ET-OISE



**ÉTAMPES**

**LIBRAIRIE FLIZOT**

**1909**

## **SECTION DES BEAUX-ARTS**

PRÉSIDÉE PAR

**M. MAURICE TOURNEUX**

---

**M. P. COQUELLE**

---

### **LES OBJETS MOBILIERS CLASSÉS DE SEINE-ET-OISE**

*et les moyens d'en assurer la conservation.*

---

Le nombre des objets mobiliers classés qui se trouvent dans les églises et dans quelques édifices civils du département de Seine-et-Oise, s'élève, à la date du 31 mai 1908, à 412, plus les deux collections de vases de Pharmacie en faïence de Nevers et de Saint-Cloud, des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, conservées aux hospices civils de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye. Ces chiffres sont relevés, jusqu'à la date du 31 octobre 1904, sur les deux listes imprimées par la direction des Beaux Arts ; pour les objets classés de cette date jusqu'à ce jour, nous avons vu les arrêtés de classement.

Ils se répartissent comme suit :

- 12 fonts baptismaux,
- 60 dalles funéraires à effigies gravées,
- 3 urnes funéraires,
- 6 tapisseries,
- 93 tableaux et panneaux peints,
- 12 cloches,
- 20 séries de vitraux,
- 2 peintures murales,
- 12 objets divers : reliquaires, baiser de paix, pertuisanes, pot à aumône, antependium,
- 12 séries de stalles de chœur,
- 41 chaires à prêcher, portes, boiseries, autels, lutrins, buffets d'orgues, confessionnal, etc.
- 1 épitaphe hébraïque du xiii<sup>e</sup> siècle.

Un aperçu, même succinct, de ces objets, nous entraînerait hors des limites d'une communication ; aussi, nous bornerons-nous à

dire seulement quelques mots des manifestations de l'art sculptural : statues, monuments funéraires, bas-reliefs et retables ; soit ensemble 138 objets. Les passer en revue, c'est retracer à grands traits l'histoire de l'art dans notre département depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

## XII<sup>e</sup> SIÈCLE

L'objet le plus ancien de cette époque est, sans aucun doute, le bas-relief en pierre dorée et polychromée, ayant servi autrefois de retable, qui se trouve dans l'Eglise de *Carrières Saint-Denis*. Il représente : à gauche, l'Annonciation ; à droite, le baptême du Christ ; au milieu, la Ste Vierge assise ; des rinceaux, deux colonnettes, des édicules formant dais, entourent ces trois scènes. La Vierge porte l'Enfant de la façon adoptée invariablement aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire, devant elle, le tenant à deux mains ; l'Enfant bénit de la dextre, tient un livre (l'Évangile) de l'autre.

Le crucifix d'argent de *Guiry*, auquel nous avons consacré une étude spéciale, par la grosseur anormale de son abdomen n'a que deux semblables, un au Musée de Munich, l'autre au trésor du Dôme de Hildesheim ; c'est dire sa grande valeur.

En 1155, fut édifié le tombeau en pierre de Saint Gautier de Notre-Dame de *Pontoise* ; aux pieds du saint sont deux anges ; trois évêques, un abbé, deux rois et deux autres personnages debout, ornent le soubassement.

Les saints Pierre et Paul, autrefois statues colonnes du portail méridional de Notre-Dame d'Étampes, qui sont actuellement dans une chapelle de cet édifice, seront classés très prochainement.

Remarquons, à ce sujet, que les objets mobiliers placés dans une église classée comme monument historique, ne sont pas classés par ce fait même, mais doivent l'être nominativement, si on les juge dignes ; nous en avons des exemples à Saint-Maclou de Pontoise, Notre-Dame de Pontoise, la collégiale de Mantes, Poissy, Taverny, Gassicourt, Saint-Sulpice de Favières et autres églises classées.

## XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Les deux statues en bois de la Sainte Vierge assise de *Gassicourt* et de *Jouy en Josas* sont du début de ce siècle. Elles se distinguent nettement de celles du douzième siècle par la manière de porter l'Enfant ; au lieu d'être soutenu à deux mains devant la Vierge, il est debout, légèrement incliné, et reposant sur le genou gauche de sa mère. Il bénit d'une main et tient soit un livre soit une boule de l'autre.

Une statue toute semblable est conservée dans le curieux ermitage de Saint-Sauveur près Limay ; deux anges soutenant avec un voile les pieds de l'Enfant ajoutent à l'intérêt de cette icône, qui est en instance de classement.

De la fin du treizième siècle datent : les statues en pierre de Saint Nicolas de *Guiry* et en bois de Saint Sulpice de *Seraincourt* : coiffés de la mitre basse et cylindrique, vêtus de l'amiet en forme de collet, et de la chasuble très ample et très longue, caractéristique de cette époque.

Le crucifix de bois de *Mongeroult*.

Enfin, deux statues de la Sainte Vierge assise, remarquables à des titres différents. La première, à *Taveray* (pierre), est un des plus jolis spécimen de l'époque où la statuaire est encore purement idéaliste ; l'Enfant bénissant tient un livre et, les jambes croisées, est assis sur le genou gauche de sa mère ; la Vierge porte le petit voile coupé sur les oreilles, forme typique que nous retrouverons fréquemment pendant tout le cours du xiv<sup>e</sup> siècle. La Vierge ouvrante de *Saint-Ouen-l'Aumône*, par la pose et le geste de Jésus, est bien du xiii<sup>e</sup> siècle, mais la forme du voile est plutôt celle du siècle suivant.

Le trumeau du Portail de Longpont est orné d'une statue de pierre du xiii<sup>e</sup> siècle, représentant la Sainte Vierge debout, qui est fort intéressante et sera bientôt classée, nous l'espérons.

#### XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

La formule sculpturale du xiv<sup>e</sup> siècle, qui, inventée en France, se répandit bientôt dans tous les pays de la Chrétienté, le maniérisme par opposition à l'idéalisme du xiii<sup>e</sup> siècle qui la distingue, sont représentés dans notre département par 26 statues de la Sainte Vierge, très différentes sous le rapport de l'exécution, mais toutes intéressantes.

La plus précieuse par l'habileté de l'exécution et la matière qui la compose, l'albâtre, est la Vierge portant l'Enfant, de *Magny-en-Vexin* ; on peut l'estimer égale aux statues classiques et si admirées de Notre-Dame de Paris et de Saint-Germain-des-Prés.

Celle de *Levy-Saint-Nom*, en marbre, constitue aussi une fort belle œuvre.

Viennent ensuite : la Vierge de *N.-D. de Pontoise*, dont l'expression de figure est si belle et si tendre ; celle des *Alluets*, qui regarde l'enfant avec un air de tristesse, les deux Sainte Vierge de *Saint-Maclou de Pontoise* ; celle de *Limay*, dont la forme du manteau s'éloigne du drapement habituel ; celle de la chapelle de

*l'hôpital de Mantes*. La Vierge de *Cléry-en-Vexin* date des premières années du *xiv<sup>e</sup>* siècle.

Les églises de *Bréançon*, *Chatou*, *Gouzangrez*, *Santeuil*, *Jambville*, *Montgeroult*, *Saint-Remy-l'Honôré*, *Théméricourt*, *Saint-Gervais*, *Palaiseau*, la *Villeneuve-en-Chévré*, possèdent des statues de cette époque, toutes sculptées dans la pierre plus ou moins dure, plus ou moins déhanchées, les unes peintes en blanc, les autres défigurées par des couleurs criardes. Celle de *Verneuil-sur-Seine* a des verrotteries parsemant son manteau et sa robe. A *Beynes*, c'est une statuette en bois polychromé. La tête du Jésus de la statue de *Santeny* a été cassée et refaite par un prix de Rome, nous a-t-on dit.

Passons aux vierges assises, celle de *Vetheuil*, en pierre, polychromée et ornée de nombreuses verrotteries, est le type du maniérisme outré de la fin du *xiv<sup>e</sup>* siècle ; à *Montainville* elle est de bois doré, celle de *Forges-les-Bains* (en pierre) leur ressemble comme sculpture.

L'élégante *Sainte Catherine*, en pierre polychromée, du tympan de *Saint-Gervais-lès-Magny*, est exécutée dans le même style que les saintes Vierges que nous venons d'examiner ; presque toutes ont le visage large et plein des productions de l'école de l'Île de France. Les quatre princesses femmes de rois de la collégiale de *Mantes*, portent la guimpe des veuves et religieuses, deux ont un reliquaire dans les mains ; elles datent de la fin du *xiv<sup>e</sup>* siècle.

Un ancien tref de *Gargenville* (bois) représente le Christ avec la Sainte Vierge et Saint Jean : ces deux dernières figures assez naïves ; deux Saint Jean-Baptiste, un en pierre, l'autre en bois sont à *Guiry*, le premier, de grandes dimensions, est plutôt un ébauche qu'une statue finie.

Avec le beau bas-relief de *Saint-Sulpice de Favières* : saint Sulpice guérissant les estropiés (pierre) et la statuette en cuivre de Saint Vivien de *Bruyères*, qui tient sur ses genoux un reliquaire en forme de marmite, nous avons d'autres témoins, fort différents, de cette ère si féconde en objets d'art.

*Eragny*, *Labbéville*, *Mézières-sur-Seine*, *Montigny-lès-Cormeilles*, *Ennery*, *Champagne*, *Jouy-le-Moutier*, *Mesnil-Saint-Denis*, ont dans leurs églises des *Sainte Vierge* de cette époque, dignes d'être classées.

Dans un tout autre genre, nous possédons, comme objets classés, trois belles statues funéraires. A *Corbeil*, celle d'Haymon I<sup>er</sup>, comte de Corbeil ; le défunt couché, en cotte de mailles, les mains jointes, l'écu placé sur les jambes, a le visage et les mains en marbre blanc. Mathieu IV, de Montmorency, mort en 1304, a son tombeau

à *Conflans-Sainte-Honorine*, moins riche que le précédent, car il n'a point de marbre, le gisant repose sur un socle à arcatures et statuette nombreuses. Ces deux statues sont surpassées comme exécution par celle de l'ermite du *Saint-Sauveur*, près Limay, représentant Thomas Letourneur, secrétaire de Charles V, mort en 1384 ; le corps est en marbre noir, le masque en marbre blanc est un véritable portrait ; les traits amaigris, la bouche fine, le nez droit, le menton saillant à profonde fossette, le front large sont pleins d'expression.

Le retable de *Soisy-sous-Etiolles* est une curieuse dalle de pierre, gravée avec fond quadrillé, et figurant le Christ en Croix, Saint Nicolas, Saint Roch, deux anges et les donateurs Gilles Mallet, garde des livres de Charles V, et sa femme.

### XV<sup>e</sup> SIÈCLE

Le Réalisme qui commence à se manifester dans les productions sculpturales dès les premières années de ce siècle, a laissé dans notre département des témoins du plus haut intérêt. D'abord, la Vierge de *Marcoussis*, marbre attribué à Jean de Cambrai, mort en 1438, semble bien digne du ciseau de ce maître. Par l'expression de la figure souriante avec un menton à fossette et les joues pleines, par sa pose naturelle, son abandon, la manière dont elle tient l'Enfant demi-nu renversé dans ses bras, cette œuvre représente plutôt une bonne bourgeoise que la Reine du Ciel. La Vierge de *Courcelles-lès-Pontoise* (pierre) a une figure empreinte d'une indicible tristesse en regardant son fils.

Une petite statue de marbre du retable de *Taverny*, la Vierge à l'Enfant, est fort élégante et bien exécutée.

Le Saint Jean-Baptiste de *Poissy* (pierre) est enveloppé dans une peau de bique descendant jusqu'aux chevilles ; un autre également en pierre à *Guiry*, a le même costume, et sa tête ressemble à celle du Christ. Dans cette dernière église, un entourage des *fonts baptismaux* en bois sculpté porte quatre statuette, dont deux représentant une Annonciation d'un réalisme achevé ; cet ouvrage est des dernières années du xv<sup>e</sup> siècle. Le buste en bois du Christ de *Saint-Maclou* de Pontoise donne l'illusion d'une douleur infinie ; il a pour pendant le crucifix de bois de *Taverny*, image du Christ torturé, conception spéciale à cette époque.

Arrêtons-nous devant la statue de marbre blanc d'Antoine de Poysieux, archevêque de Vienne, mort en 1474, qui orne l'église de *Sainte-Mesme* : on l'attribue à juste titre à Martin Claustre, dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle. Sa tête, hélas ! séparée du tronc

et fendue en deux, est de toute beauté comme expression, l'exécution est parfaite ; ce qui rend cette statue remarquable, ce sont les sculptures qui chargent le devant de la chasuble : elles représentent Saint Antoine, Saint Louis, une sainte, deux médaillons à têtes et au bas de la robe se détachent les armes de Poysieux.

Un bas relief de *Villeneuve-Saint-Georges* rappelle en huit scènes vivantes (en pierre) les principaux événements de l'existence de la Sainte Vierge.

Véltheuil, si riche en statues, possède un superbe Saint Jacques Mineur, en pierre, le seul représentant de l'École de Dijon du xv<sup>e</sup> siècle dans nos régions ; souhaitons qu'il soit bientôt classé ; même observation pour la ravissante Sainte Barbe de Saint-Sulpice de Favières (bois).

### XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

• Les statues exécutées pendant la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire pendant cette période de transition entre la sculpture gothique et celle qui résulta des enseignements de l'Italie et de l'École de Fontainebleau, sont au nombre de dix.

La Madeleine de *Véltheuil*, en pierre polychromée, a revêtu l'élégant costume et porte la coiffure des dames de la Cour de François I<sup>er</sup>. Les deux figures de l'Annonciation de *Guiry* (pierre polychromée) constituent une scène d'une distinction extrême par la pose et le geste des personnages. Les deux Sainte Vierge portant l'Enfant (pierre) du croisillon nord de *Guiry* et de *Wy-joli-village*, la première debout, la seconde assise, se ressemblent comme deux sœurs ; un même artiste les sculpta ; les particularités de leur costume permettent de les placer aux environs de l'an 1500. Elles sont contemporaines du grand Saint Christophe de *Guiry* (pierre) et de la Sainte Catherine d'*Evecquemont* (pierre).

La Sainte Vierge debout tenant l'Enfant devant elle à deux mains sous les aisselles du croisillon sud de *Guiry*, est un archaïsme rappelant le xii<sup>e</sup> siècle, qui a été souvent exécuté au xvi<sup>e</sup> siècle, nous le retrouverons plusieurs fois dans le Vexin et notamment au portail de Saint-Gervais-lès-Magny.

*Boissy-l'Aillerie* conserve une jolie Sainte Vierge à la figure de jeune fille, comme on aimait à la sculpter parfois à l'époque de transition.

Notons également un *Saint Martin* (pierre) de Jouy-en-Josas.

Le tombeau de Jehan le Chenu, grand écuyer de Charles VIII et de sa femme (pierre), mort en 1510, qui se trouve à *Limay*, est adossé à un retable représentant Notre Dame de Pitié et deux saints.

La statue funéraire de Marie de Trio, dame d'Omerville, morte en 1525, a une coiffure et la guimpe des veuves semblables à celles des quatre princesses de la Maison de France de la Collégiale de Mantes.

Les Retables pleins de personnages si vivants et si animés que les flamands sculptaient au début du xvi<sup>e</sup> siècle, sont au nombre de trois classés en Seine-et-Oise.

Celui de *Nucourt*, en pierre, chose rare, tout doré, mesure 5.20 sur 5.90 en comprenant les deux portes qui le flanquent ; sa richesse, son exécution et la variété des scènes en font une pièce d'un haut intérêt.

*Véltheuil* et *Guernes* ont des retables en bois doré et sculpté se ressemblant beaucoup, mais bien moins riches que celui de *Nucourt*.

*Saint-Prix* et *Gassicourt* conservent des fragments d'anciens retables.

Le retable en pierre de *Taverny* est de la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, ainsi que les panneaux de bois sculpté de la même église figurant la vie et le martyre de *Saint Barthélemy*. Trois petits bas-reliefs en pierre, dont l'un est fort mutilé, commémorent à *Saint-Basile d'Etampes*, le lavement des pieds, la Cène et l'entrée à Jérusalem.

Le retour aux traditions et aux modèles de l'Antiquité, qui se manifeste à partir du milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, est indiqué à *Véltheuil* par cinq grandes statues de pierre : la Sainte Vierge du portail sud, la Charité, la Science, Saint Pierre et Saint Clément, de valeurs différentes ; la Science et la Charité sont les meilleures. Le trumeau du portail de *Saint-Gervais-lès-Magny* a une Sainte Vierge tenant Jésus sous les aisselles ; malheureusement la tête de Jésus est cassée ; Saint Jacques est agenouillé devant la statue.

*Prunay-sur-Essonne* a une Ste Vierge portant l'Enfant (pierre).

Des quatre Mise au tombeau classées, de cette époque, celle de *Saint-Maclou* de Pontoise est la plus remarquable ; celle de *Poissy* est aussi intéressante ; dans celle de *Trappes*, la Vierge saisit le buste du Christ dans ses deux bras et embrasse son visage ; il est impossible de rendre d'une façon plus poignante la douleur de Marie.

Au tympan du portail de *Maisse* est la dernière représentation de l'ensevelissement du Christ.

Le baptistère monumental, en pierre, de 1537, de *Magny-en-Vexin*, avec ses 24 statuette en haut et sur les pilastres, et la belle statue funéraire du Chancelier de l'Hôpital à *Champmolleux*, couchée sur

une dalle, supportée par quatre cariatides, terminent la série des productions du xvi<sup>e</sup> siècle.

### XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Le portail de l'église de *Magny-en-Vexin* est surmonté d'une statue de la Vierge portant l'Enfant (pierre), exécutée au xvii<sup>e</sup> siècle, dont les proportions ne sont pas avantageuses ; elle soutient difficilement la comparaison avec la remarquable statue de *Marly-le-Roy* (pierre), où l'enfant, les bras ouverts, regarde devant lui, et la Vierge est drapée dans les plis d'un très ample manteau. Cette même église a deux anges en bois peint et un Calvaire à trois personnages de même substance, mais ces cinq statues ont des poses réellement trop théâtrales.

A *Jouy-en-Josas*, un Saint Sébastien de marbre, attribué à P. Puget, et suspendu par un bras, est d'un saisissant réalisme. A noter également le Christ de terre cuite, de Jacques Sarrazin († en 1660) de la chapelle de l'École militaire de *Saint-Cyr*, le crucifix janséniste en ivoire de l'*Hôpital de Mantes* et le Christ en croix de marbre blanc de *Notre-Dame de Versailles*, œuvre de Laurent Magnier. La Dispersion des apôtres est figurée sur un bas-relief d'albâtre de l'Église de *L'Étang-la-ville*, scène très animée.

Le dix-septième siècle a laissé, en Seine-et-Oise, un certain nombre de statues funéraires dignes d'admiration : Jacques de Bourgoïn (mort en 1661), marbre blanc et pierre, de *Saint-Spire de Corbeil* ; le célèbre tombeau d'Henry de Lorraine, comte d'Harcourt (mort en 1666), par Antoine Coysevox, à l'église d'*Asnières-sur-Oise*, le défunt est soutenu par une gloire allégorique ; les trois statues en marbre, de *Magny-en-Vexin*, représentent : Legendre de Neufville, † 1640, attribuée à Michel Bourdin ; Nicolas de Neufville, † 1617 et Madeleine de Laubespine, † 1596, attribuées à François Anguier ; ces monuments funéraires étaient autrefois placés dans un édicule à fronton orné de sculptures de marbre, deux femmes à demi couchées en restent et sont placées actuellement au-dessus du retable de l'autel de la Vierge.

Le sculpteur Michel Bourdin a laissé à *Gambais* les statues, en marbre, de Joachim de Bellengreville, † en 1621, et de sa femme Claude de Maricourt, † en 1620, et des artistes anonymes ont donné à *La Roche-Guyon* un marbre de François de Silly et à *Chilly-Mazarin*, la physionomie très expressive de Martin Ruzé de Beaulieu, † en 1613. Ces sept derniers personnages sont représentés à genoux. Quelques retables en bois complètent les sculptures du

xvii<sup>e</sup> siècle ; celui de *Bréançon*, aux colonnes torsées, orné de peintures et de médaillons, avec personnages allégoriques au fronton, est le plus beau. A *Beynes*, le retable provenant de l'église de Maulo est moins riche ; ceux de *Haute-Isle* et de *Bougival* sont encadrés par des colonnes torsées, le dernier avec allégories au fronton, le premier avec cinq statues de saints personnages. Le grand retable en plâtre, du *Tertre Saint-Denis*, expose l'Annonciation accompagnée d'anges musiciens ou dansant en rond dans le ciel.

#### XVIII<sup>e</sup> ET XIX<sup>e</sup> SIÈCLES

L'art du xviii<sup>e</sup> siècle a donné un bas-relief en bronze doré de l'église de *Rueil*, représentant le Christ au tombeau (de 1737) ; un médaillon de Louis XVI, en marbre, attribué à Antoine Coysevox, à l'Hôtel de Ville de *Versailles* ;

Le monument funéraire, en marbre polychrome avec un médaillon de l'abbé Dubuisson soutenu par une Charité, à l'église de *Magny-en-Vexin* ;

Le médaillon du comte de Vergennes, † 1787, de Notre Dame de *Versailles*, par Blaise ;

Les retables de *Yerres*, en bois, avec un grand tableau au milieu et des anges au fronton ; et de *Montigny-lès-Cormeilles* fort richement sculpté dans le style Louis XV.

Enfin les bustes de Louis XV et Louis XVI, marbres de l'Hôtel de Ville de *Versailles*, attribués à Augustin Pajou.

La sculpture contemporaine est rappelée par le tombeau du duc de Berry († 1820), de la cathédrale de *Versailles*, dont on connaît la grandeur tragique ; c'est une œuvre de Pradier, ainsi que les trois maquettes de l'église de *Ville d'Avray* : le mariage de la Vierge, la Vierge Médiatrice et Saint Louis ; Joseph Duret a laissé dans la même église une maquette : le Christ ressuscité ; et Rude : le Baptême du Christ.

\*\*\*

Le nombre des objets mobiliers actuellement classés étant de 412, sera considérablement augmenté d'ici au 9 décembre prochain, date à laquelle le paragraphe 2 de l'article 16 de la loi du 9 décembre 1905 prescrit que le classement définitif sera terminé. On peut estimer qu'il y aura alors en Seine-et-Oise environ 700 objets mobiliers classés se trouvant en grande majorité dans les églises rurales.

Quel est le moyen le plus pratique et le plus efficace pour assurer la conservation de ces témoins intéressants de l'histoire de l'art, et pour éviter le renouvellement d'incidents comme ceux d'Evécigne-

mont, Commeny, Cergy, Les Alluets et Herbeville, localités situées dans les arrondissements de Versailles et de Pontoise ?

Deux dangers menacent les objets mobiliers classés : le vol et l'aliénation.

Pour y remédier, on a proposé de transporter dans les chefs-lieux d'arrondissement les objets transportables et de les ajouter aux collections des musées existant déjà, ou bien de créer des musées destinés à cet emploi, là où ils n'existent pas. Une telle mesure diminuerait considérablement les chances de pertes, mais elle se heurte à des difficultés sérieuses. Le fait d'enlever des églises des statues, tableaux, retables, fonts baptismaux, etc. peut susciter de l'exaltation dans les populations, comme cela eut lieu il y a deux ans, et donner lieu à des scènes regrettées, au cours desquelles les objets en question peuvent être abîmés. Le transport, pour ceux qui sont lourds comme les statues par exemple, sera long et coûteux, et les exposera à des détériorations presque inévitables ; enfin, les chefs-lieux d'arrondissement et même de département n'ont généralement pas de locaux propres à recevoir ces nombreux objets. Va-t-on édifier des bâtiments uniquement dans ce but ? quelle dépense, quelle perte de temps ! Il est également impossible de songer à réunir les objets classés dans les plus vastes églises des arrondissements transformées ainsi en musées improvisés.

Au point de vue artistique, il est à redouter que ces objets de piété, créés pour figurer dans le cadre d'une église rurale, ne perdent tout leur charme, le jour où ils seront entassés et étiquetés dans un édifice public.

La réunion des objets mobiliers classés dans les chefs-lieux étant irréalisable, il faut trouver le moyen d'assurer leur conservation en les laissant dans les églises. Les maires, comme représentants de la commune qui a la propriété de ces objets, et les ministres du culte qui en ont la jouissance, doivent nécessairement veiller à leur conservation et en conséquence ils se partagent les responsabilités.

Contre le vol, ils s'assureront que les portes des édifices culturels sont munies de serrures *de sûreté* suffisamment fortes et non pas de ces vieilles serrures si faciles à crocheter que l'on voit encore dans presque toutes les églises rurales ; aucune échelle ne sera laissée ni dans la sacristie, ni dans l'église ; des grillages aux fenêtres peu élevées au-dessus du sol sont également recommandables. Les portes, lorsqu'il n'y a pas d'offices le soir, doivent être fermées dès le coucher du soleil, et on s'assurera que personne ne s'est caché dans les confessionnaux, ou dans les parties obscures

de l'édifice. Dans les villages où le curé ne réside pas, il y en a au moins un sur deux dans ce cas, c'est le garde champêtre qui sera chargé de veiller sur l'église et de s'assurer journellement que les portes sont fermées.

Ces mesures, strictement exécutées, réduiront sérieusement les risques de vol.

En principe, l'aliénation d'un objet mobilier classé est impossible ; en effet la loi du 2 janvier 1907, article V, édicte que : « les « édifices affectés à l'exercice du culte, ainsi que les meubles les « garnissant, continueront à être laissés à la disposition des fidèles « et des ministres du culte pour la pratique de leur religion ». C'est un droit de jouissance expressément reconnu.

D'autre part, la loi du 13 avril 1908, nous dit que : « les édifices « affectés au culte et les meubles les garnissant deviendront la pro- « priété des Communes sur le territoire desquelles ils sont situés ».

Par conséquent, le maire ne peut pas aliéner un objet mobilier sans contrevenir à la loi du 2 janvier 1907, qui accorde la puissance de cet objet à un tiers, et d'autre part, le ministre du culte, qui continue à n'avoir que la jouissance des églises et de leurs meubles, ne peut rien en aliéner sans aliéner le bien d'autrui.

Il est malheureusement plus difficile de se garder contre l'aliénation clandestine et le remplacement de l'objet vendu par un objet similaire, mais sans valeur artistique ; ici on ne peut point prévenir mais seulement réprimer.

La loi du 26 avril 1907 a créé un conservateur départemental « chargé de veiller à la conservation par les administrations qui « les détiennent des objets classés ainsi qu'à leur entretien et à « leur réparation ». Par des visites périodiques et fréquentes et des récolements, il s'assurera que les objets mobiliers classés sont en place et que des mesures efficaces sont prises pour leur conservation et leur entretien. Mais, ces conservateurs rencontreront parfois des difficultés dans l'exécution de leur mandat, difficultés provenant tantôt du fait des maires, tantôt du fait des ministres du culte.